

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024
À 20 HEURES
Dans la salle du Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil municipal du 3 juillet et 29 août 2024

II. Examen des 14 délibérations et annexes :

- Réf 2024/09/1 Demande de subventions pour la création de vestiaires collectifs au Parc des sports Maurice Leluc
- Réf 2024/09/2 Dénomination de nom d'une rue (voie d'accès Hydreaulys)
- Réf 2024/09/3 Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Rapport d'activité 2023.
- Réf 2024/09/4 Adhésion à l'ANDES
- Réf 2024/09/5 Admissions en non-valeur créances éteintes
- Réf 2024/09/6 avis sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal 2024-2030 du territoire de Versailles grand parc
- Réf 2024/09/7 Marché pour la construction du pôle sportif Mazeaud – exonération des pénalités
- Réf 2024/09/8 Règlement de fonctionnement des EAJE
- Réf 2024/09/9 Retour incitatif 2021 – utilisation du reliquat du fonds de concours
- Réf 2024/09/10 Promesse de résiliation du bail emphytéotique avec le Centre Hospitalier de Plaisir (CHP) suite aux 2 avenants pour prolongation du délai de réalisation de la résiliation du bail
- Réf 2024/09/11 Constat de désaffectation et déclassement des parcelles AB 395 et AB 396p
- Réf 2024/09/12 Pénalités Maison Bleue

Réf 2024/09/13 Convention de partenariat relative à l'utilisation, l'entretien l'aménagement et la sécurisation du parc forestier du Bois Cassé en forêt domaniale de Bois d'Arcy de 2024-2026.

Réf 2024/09/14 Décision modificative n°1

III. Pour information : Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 25 mai 2020. Application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

IV. Questions diverses

Saint-Cyr-l'École, le 19 septembre 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



NB : Cette séance sera filmée et diffusée par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, et son visionnage restera possible après coup.